



AVAP

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite Grenelle II) a modifié le dispositif relatif aux ZPPAUP pour les remplacer par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Tout en conservant les principes fondamentaux de la ZPPAUP, l'AVAP a pour objectif de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.



Plus d'infos sur [l'AVAP](#)

≡ [RETOUR À LA LISTE](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

